DEPA	RTEMENT
N	ORD
CA	ANTON
GRAND	E-SYNTHE
CO	MMUNE
GRAV	VELINES

### REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

#### ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public CDV - 2023

# AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la Société FENBAT en date du 6 janvier 2023,

#### AUTORISE

La pose d'échafaudages sur les façades du n°1 au n°8 rue Paul Belmondo à Gravelines pour des travaux de couverture.

# Sous réserve:

- Que les échafaudages soient montés selon la réglementation en vigueur,
- Qu'ils soient signalés en permanence,
- Que les lieux avoisinants et les trottoirs soient protégés contre les projections,
- Que la sécurité des passants et des personnes à mobilité réduite soit assurée par :
  - Un passage suffisant entre l'emprise des échafaudages et le bord de la voirie,
  - L'aménagement sur la voirie de l'espace nécessaire pour permettre un passage en sécurité avec balisage,
  - La mise en place d'une signalisation adaptée dirigeant les piétons et les personnes à mobilité réduite vers le trottoir opposé au chantier si nécessaire.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable Valable du 23 janvier au 24 février 2023

Fait à Gravelines, le

/ JAN 233

Le Maire,

Bertrand RIN

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE :

1 3 JAN. 2023